

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 septembre 2025

PACTE DE LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes organise le déploiement de la solidarité territoriale dans la région, comme prévu dans le pacte de lutte contre les déserts médicaux.

Suite à l'annonce du déploiement de lieux de consultation solidaires par le Premier ministre le 25 avril 2025, et son lancement le 1^{er} septembre dernier, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes a identifié avec l'ensemble de ses partenaires (élus, professionnels de santé, préfetures, Assurance maladie...) une liste de 17 intercommunalités (EPCI) particulièrement vulnérables en termes d'accès aux soins sur son territoire.

Ces lieux identifiés en région Auvergne Rhône-Alpes sur lesquels sera mise en place la solidarité territoriale **se trouvent dans les départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme** (cf. carte en annexe).

Au sein de ces 17 intercommunalités, un travail s'est engagé avec tous les acteurs impliqués dès le début de l'été pour identifier un lieu d'accueil en capacité de proposer un espace dédié permettant d'accueillir un médecin généraliste et de proposer le cas échéant des modalités pratiques destinées à faciliter l'accueil de médecins extérieurs au territoire (hébergement, transport, mise à disposition d'un secrétariat pour faciliter les démarches administratives, etc.)

Ces lieux solidaires sont situés au sein de structures existantes telles que les maisons de santé, centres de santé, cabinets médicaux, établissements de santé ou médico-sociaux. Le mobilier et l'ensemble du matériel médical nécessaires seront mis à disposition du médecin volontaire par la structure d'accueil.

A ce jour, 7 lieux sur 17 sont prêts à accueillir un médecin volontaire :

- L'EHPAD de Largentière (07), pour la communauté de communes Val de Ligne.
- Le CH de Murat (15), pour la communauté de communes Hautes Terres Communauté.
- La maison de santé de Saint-Just-en-Chevalet (42), pour la communauté de communes du Pays d'Urfé.
- Le centre de santé de Saugues (43), pour la communauté de communes des Rives du Haut Allier.
- Le centre de santé départemental de Thiers (63), pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
- La maison de santé pluriprofessionnelle Philippe L'Héritier d'Ambert (63), pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez.
- La maison de santé de Saint-Eloy-les-Mines (63), pour la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

D'autres lieux sont en cours d'identification ou d'équipement pour être prêts à cet accueil.

Un appel aux médecins généralistes volontaires sur le territoire

Ce dispositif de solidarité est rendu possible grâce à la mobilisation de médecins généralistes volontaires. Les médecins intéressés par le dispositif auront vocation à se rapprocher de leur conseil départemental de l'ordre concernant les modalités pratiques de leur intervention.

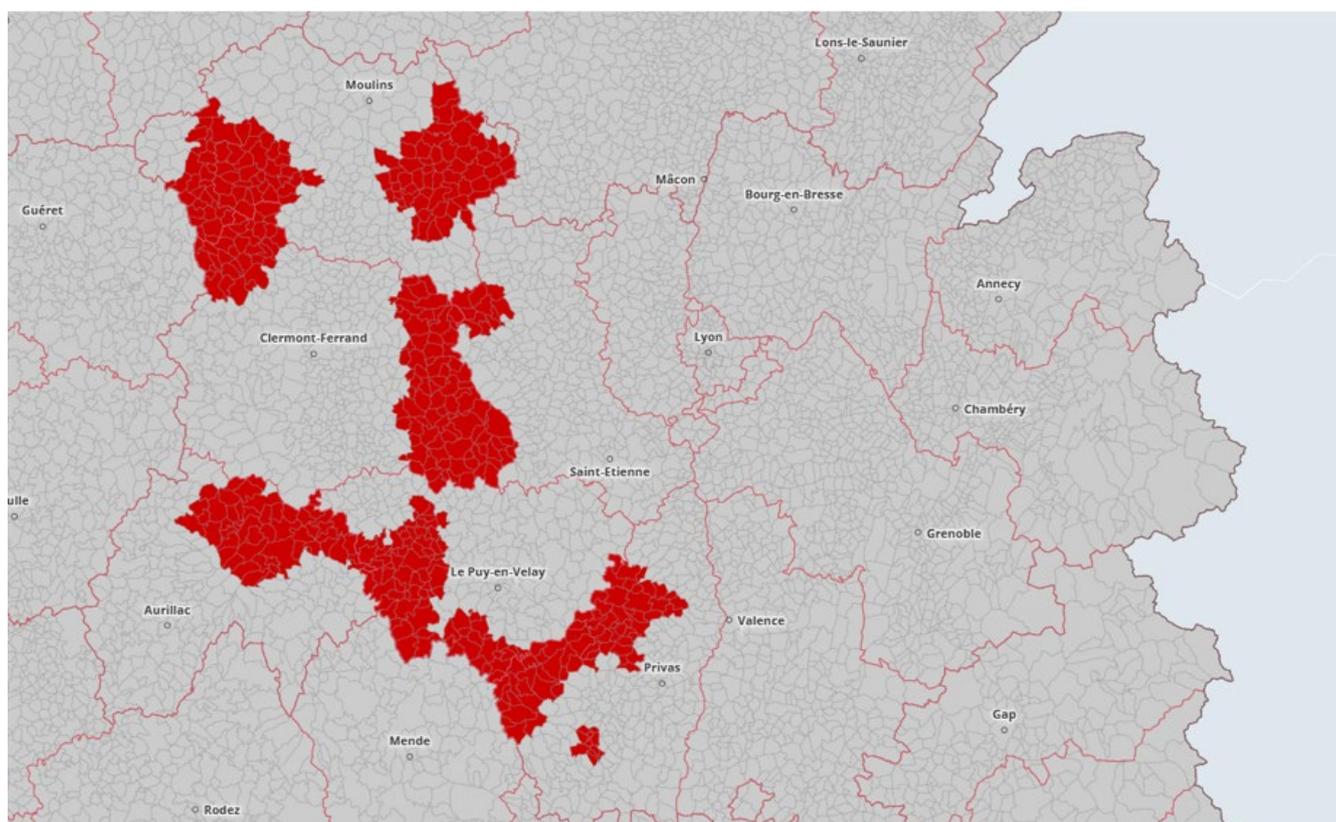
En compensation de leur engagement, ils bénéficieront d'une indemnisation forfaitaire de 200 euros par jour, complémentaire aux honoraires des consultations.

L'identification du vivier des médecins volontaires est en cours et des appels à volontariat seront diffusés avec l'appui de l'ensemble des acteurs de santé.

Les coordonnées des lieux identifiés, dès qu'ils seront opérationnels, seront progressivement mises en ligne sur le site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

ANNEXES

Carte des départements concernés en Auvergne-Rhône-Alpes



Liste des 17 EPCI identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes

- Communauté de communes du Pays de Lapalisse
- Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- Communauté de communes du Val de Cher
- Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté
- Communauté de communes de Montluçon Communauté
- Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche
- Communauté de communes Val de Ligne
- Communauté de communes du Pays de Lamastre

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

- Communauté de communes Val Eyrieux
- Communauté de communes Hautes Terres Communauté
- Communauté de communes du Pays Gentiane
- Communauté de communes du Pays d'Urfé
- Communauté de communes des Rives du Haut Allier
- Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles
- Communauté de communes du Pays de Saint-Éloy
- Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
- Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03